

# Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



COUNCIL OF EUROPE  
CONSEIL DE L'EUROPE

Réf: 145f08

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

## Châtiments corporels : réclamation contre le Portugal

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
"l'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine"  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

Strasbourg, 28.02.2008 – Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a pris note d'un amendement au Code pénal portugais concernant la protection des enfants contre toute forme de violence.

L'Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT) alléguait une violation de l'article 17 (droit des enfants et des adolescents à une protection sociale, juridique et économique) de la Charte Sociale européenne révisée.

L'OMCT relevait notamment que la décision de la Cour Suprême du 5 avril 2006 faisait que la législation portugaise ne contenait pas de dispositions suffisamment claires, contraignantes et précises permettant d'interdire et de sanctionner toute forme de violence à l'encontre des enfants.

Dans sa décision sur le bien-fondé transmise au Comité des Ministres le 22 janvier 2007, le Comité européen des droits sociaux a conclu à l'unanimité qu'il y avait violation de l'article 17 de la Charte révisée.

Considérant le fait que le gouvernement mis en cause a amendé son Code pénal le 15 septembre 2007 de manière à interdire les châtiments corporels à l'égard des enfants, le Comité des Ministres a pris note de cette avancée importante.

[Lien vers les rapports](#)  
[Texte complet de la Résolution](#)

[Lien vers le site de la Charte Sociale :](#)

Information sur le programme du Conseil de l'Europe pour la promotion des droits des enfants et la protection des enfants contre toute forme de violence  
[www.coe.int/children](http://www.coe.int/children)

**Contact Presse : Henriette Girard, Attachée de presse**

Tel. +33 3 88 41 21 41 ; Mobile +33 6 75 65 03 39 ; [Henriette.Girard@coe.int](mailto:Henriette.Girard@coe.int)

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.